Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°45-2017-194

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

DDSP

45-2016-12-22-004 - Arrêté portant subdélégationde signature du DDSP - 22 décembre 2016 (4 pages) Page 3

DDSP

45-2016-12-22-004

Arrêté portant subdélégationde signature du DDSP - 22 décembre 2016

Arrété portant subdélégation de signature du Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Loiret

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale
de la sécurité publique du Loiret

ARRETE
portant subdélégation de signature
du Directeur départemental de la sécurité publique du LOIRET

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE LA SECURITE PUBLIQUE DU LOIRET

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les départements,

Vu le décret 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle Calédonie,

Vu l'arrêté ministériel du 2 août 2016 nommant Mme Fabienne LEWANDOWSKI, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique du Loiret, à compter du 05 septembre 2016,

Vu l'arrêté ministériel collectif de qualification d'officier de police judiciaire du 20 juillet 2011,

Vu l'arrêté ministériel collectif de qualification d'officier de police judiciaire du 17 août 2012,

Vu l'arrêté ministériel du 07 février 2013 portant mutation du commandant Jean-Jacques GOUILLET à la CSP de Montargis en qualité d'adjoint au chef de la circonscription,

Vu l'arrêté ministériel collectif de qualification d'officier de police judiciaire du 18 février 2015,

Vu l'arrêté ministériel collectif de qualification d'officier de police judiciaire du 11 août 2015,

Vu l'arrêté ministériel collectif de qualification d'officier de police judiciaire du 09 décembre 2015,

Vu l'arrêté du directeur départemental de la sécurité publique du Loiret en date du 15 mars 2016 portant subdélégation de signature aux agents de la direction,

Vu l'arrêté ministériel du 05 avril 2016 portant assignation des postes dans le cadre de l'avancement de garde du corps de commandement, nomme M. Abdellah MOUNSIF IDRISSI, commandant de Police du service d'ordre public et de sécurité routière,

Vu l'arrêté ministériel collectif de qualification d'officier de police judiciaire du 18 avril 2016,

Vu le télégramme DRCPN/SDARH/BOP N°58 du 1er juin 2016 portant sur le mouvement général de mutation dans le corps de conception et de direction au titre de l'année 2016,

Vu l'arrêté ministériel du 06 juillet 2016 nommant M. Alphonse CHAMI, commissaire divisionnaire de police, chef du service de sécurité de proximité, à compter du 1er septembre 2016,

Vu l'arrêté du directeur départemental de la sécurité publique du Loiret en date du 15 septembre 2016 portant subdélégation de signature aux agents de la direction,

Vu le télégramme DRCPN/SDARH/BCP N°3406 du 11 octobre 2016 portant sur le mouvement général de mutation dans le corps de conception et de direction au titre de l'année 2016,

Vu l'arrêté ministériel du 22 novembre 2016 nommant M. Jérôme DELAGE, commissaire divisionnaire de police, directeur départemental adjoint de la sécurité publique du Loiret, à compter du 05 décembre 2016,

ARRETE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne LEWANDOWSKI, directeur départemental de la sécurité publique du Loiret, délégation est accordée à M. Jérôme DELAGE, Commissaire Divisionnaire, directeur départemental adjoint de la sécurité publique du Loiret, à l'effet de signer dans le cadre de la gestion déconcentrée des services de police :

- Les conventions concernant le remboursement des dépenses supportées par les forces de police
- Les actes administratifs (demande d'intervention pour tous les commissariats des circonscriptions d'Orléans et Montargis, y compris sur les parties indivises de l'hôtel de police d'Orléans, contrats, devis, bons de commande) relatifs à l'engagement des dépenses imputées sur le titre III- Mission Sécurité- BOP Moyens des services de la Police Nationale de la Zone Défense Ouest- UO 16- dans la limite de 90 000 € HT)
- Les avenants aux conventions de coordination des polices municipales et des forces de sécurité de l'Etat

Article 2 : Délégation permanente est également donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de signer :
- les arrêtés portant immobilisation, ceux portant mise en fourrière, et ceux portant immobilisation et mise en fourrière, à titre provisoire d'un véhicule et leur notification, sur la seule zone de police,
- les arrêtés d'abrogation des arrêtés portant immobilisation, mise en fourrière, et immobilisation et mise en fourrière, à titre provisoire d'un véhicule et leur notification, sur la seule zone de police.

Liste d'agents autorisés à signer :
- M. Jérôme DELAGE, directeur départemental adjoint de la sécurité publique du Loiret,

Service de sécurité de proximité
- M. Alphonse CHAMI, chef du service de sécurité de proximité

- M. Frantz VIDEAU, adjoint au chef du service de sécurité de proximité
- Mme Emmanuelle PRAT, M. Jean-François CUMA-RACAPE, M. Ilan COSTECHARAYRE, M. Samuel ERDELYI, M. Éric SOLER, officiers au service de sécurité de proximité,
- M. Franck AUCLAIR, Mme Karine BURBURE, M. Nicolas BOURGAULT, M. Damien BRUNET, M. Alain DASSONVILLE, M. Sylvain DEMARY, M. Frédéric DIRUIT, M. Yannick DOMAIN, M. Charles DUBOIS, M. Cyrille GAMIETTE, M. Eric GRANDIDIER, M. Emmanuel GRANGE, M. Dominique GUILMIN, M. Jean-Noël HONNORAT, Mme Véronique JAMET, M. Emmanuel JOGUET, Mme Lucie JORET, Mme. Dudu KEKLIKOGLU, M. Bernard KOKOCINSKI, M. Damien LELIEVRE, M. Azzedine MEHAL, M. Philippe MERCEROLLE, M. Jean-Alexis METEAU, , M. Pascal MOREL, M. Jean-Louis NASSIRI, Mme Nathalie NOUGIER, M. Brice PADIOLLEAU, M. Richard PAVIA, M. Éric PERDRIAU, M. Florian PORCHER, M. Peter PRIEUR, Mme Isabelle RESLOU, M. Olivier TEMPLIER, M. Éric USCAIN, Mme Catherine WALLABREGUE, Mme Marion WILFART, M. Christian XIONG, gradés et gardiens de la paix, officiers de police judiciaire au service de sécurité de proximité.

Etat-major départemental
- M. Christian FREMIN, chef de l'Etat-major départemental
- M. Nicolas MACHADO, adjoint au chef de l'Etat-major départemental
- M. Bernard CAILLAUD, M. Gilles GENERALI, officiers de l'Etat-major départemental
- M. Thierry DEDIEU, coordinateur du traitement du contentieux contraventionnel
- M. Jean-luc LECOMTE, adjoint au chef du Centre d'Information et de Commandement
- M. Rodolphe REGNEAU, chef du B.D.S.I.T

Sûreté départementale
- M. Jean-Michel RIOLLAND, chef de la sûreté départementale
- Mme Béatrice OLLIER, adjoint au chef de la sûreté départementale
- Mme Anne CASORLA, M. Laurent DAVID, M. Pascal HEGO, M. Eric LEJEUNE, Mme Stéphanie LAURENT, M. Pierre-Yves LUCIEN, officiers à la sûreté départementale
- M. Luc BARBOU, M. Freddy BIRON, M. Pascal BIU, M. Grégory BOUCHET, M. Benjamin BURBURE, M. Pierre CAUQUIS, M. Christophe COLLINET, M. Martial DEMAY, M. Christophe DENAIS, M. Sébastien DEVOUCOUX, M. Cyril DINKELDEIN, Mme Nathalie FEITU, M. Laurent FERNANDO, Mme Stéphanie GALLOT, M. Jérôme GAUTHIER, M. Nicolas GOUGAY, M. Florian JUGUET, Mme Cécilia LANDAIS, M. Sébastien LAUVERNIER, Mme Dorothée LEBEL, M. Stéphane LE ROCH, M. Kevin MACE, Mme Cindy MALOU, M. Frédéric MAURIN, M. Yann MOREL, Mme Angélique ORSAT, M. Richard PAULIAT, M. Hervé PENNEL, M. Romuald PINAULT, M. Guy POUS, M. Franck RAYNAUD, M. Ludovic RICHAUME, M. Jimmy SAINT JACQUES, Mme Delphine SANCHEZ, M. Xavier SURSIN, M. Philippe VERGEZ, Mme Nathalie VIGIER Mme Laëtitia WILLEMET, gradés et gardiens de la paix, officiers de police judiciaire à la sûreté départementale

Service de commandement de nuit
- M. Bruno MOINDRON, chef du service de commandement de nuit
- M. Patrice LEBEL, Mme Mélanie SANCHEZ, Mme Lydie GIRARD officiers au service de commandement de nuit

Service d'ordre public et de sécurité routière

– M. Abdellah MOUNSIF IDRISSI, chef du service d'ordre public et de sécurité routière
– M. François DRUON, adjoint au chef du service d'ordre public et de sécurité routière
– M. Romain AYMERIAL, M. Pedro PEREIRA, M. Mickaël TESSIER, M. Laurent THORIN, gradés et gardiens de la paix, officiers de police judiciaire au service d'ordre public et de sécurité routière.

Circonscription de Montargis

– M. Jean-Jacques GOUILLET, adjoint au chef de la circonscription de Montargis,
– M. Jérôme BEDUT, M. Pascal SABLÉ, officiers de la circonscription de Montargis
– M. Éric BERESKI-LAURENT, Mme Coralie BOUEDO, M. Thierry BRICQUEBEC, M. Antoine COLIN, M. Dominique COQUELLE Mme Virginie COQUELLE, Mme Charlène CROISE, M. Patrick DUCHESNE, Mme Myriam FAUVERTEIX, M. Grégory GIRAULT, M. Yannick LEBRUN, Mme Katia LEFEBVRE, M. David LEMAIRE, M. Olivier MAICAS, M. Yves POISSON, M. Frédéric PRUDHOMME, M. SOEUNG Mickael, gradés et gardiens de la paix, officiers de police judiciaire de la circonscription de Montargis.

Article 3 : L'arrêté du directeur départemental de la sécurité publique du Loiret du 15 septembre 2016 susvisé est abrogé.

Article 4 : Le directeur départemental de la sécurité publique du Loiret, le directeur départemental adjoint de la sécurité publique du Loiret et les fonctionnaires subdélégataires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret et dont une copie sera notifiée aux fonctionnaires subdélégataires.

Fait à Orléans, le 22 décembre 2016, Signé

Le Commissaire Divisionnaire,
Directeur Départemental
de la Sécurité Publique du Loiret,

Fabienne LEWANDOWSKI

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :
- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret
  Service de la Coordination Interministérielle, Mission Affaires Générales
  181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;
Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.
- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1